

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Mite-Killer

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 76/19/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0013976-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Mite-Killer
For Bug Plus
For-Mite Plus
Vexine
Itec Special Mite

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	76/19/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0013976-0000	
Date de l'autorisation	26/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Denka International B.V.
Adresse du fabricant	Gildeweg 37 A 3771 NB Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Gildeweg 37 A 3771 NB Barneveld Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1378 - Dioxyde de silicium amorphe synthétique (nano)
Nom du fabricant	Rentokil Initial plc
Adresse du fabricant	Foundry Court RG13 5PY Horsham Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Foundry Court RG13 5PY Horsham Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dioxyde de silicium amorphe synthétique (nano)		Substance active	112926-00-8	231-545-4	1,67
Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	Substance non active			58,33

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les aérosols.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau et au savon..

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

Éliminer le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 1 - Punaises des lits

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide. Le produit est un aérosol prêt à l'emploi pour le traitement des surfaces, par pulvérisation dans les fissures et crevasses.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Cimex lectularius Nom commun: Punaises des lits Stade de développement: Adultes, nymphes et œufs

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Produit prêt à l'emploi, appliqué par pulvérisation.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 40 g/m ² Dilution (%): 100 Nombre et fréquence des applications: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspond à 19 secondes de pulvérisation/m ² sans canule amovible et 40 secondes de pulvérisation /m ² avec canule amovible. Pour un traitement curatif : minimum de 3 applications espacées de 1 à 4 semaines. Le traitement peut être répété dans le cas d'une nouvelle infestation, sans dépasser 11 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boitier aérosol en métal de 500 mL, enduit à l'intérieur avec une laque epoxyphénolique, équipé d'une canule amovible qui peut être insérée dans la buse de pulvérisation.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Nettoyer soigneusement la pièce avant traitement.
- Pulvériser dans toutes les crevasses et fissures où les punaises peuvent se cacher, et sur les surfaces pour créer des barrières (autour des pieds de lits, sur les plinthes...).
- Pendant la pulvérisation, garder l'aérosol à 30 cm des surfaces traitées.
- Ne pas appliquer directement sur les matelas.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Éviter tout contact direct ou indirect avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5. 3.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5. 4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - 2 - Poux rouges des volailles

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Acaricide. Le produit est un aérosol prêt à l'emploi pour le traitement des surfaces.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Dermanyssus gallinae</i> Nom commun: Poux rouges des volailles Stade de développement: Adultes, nymphes et œufs
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Produit prêt-à-l'emploi, appliqué par pulvérisation sur les surfaces.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 40 g/m ² Dilution (%): 100 Nombre et fréquence des applications: 40 g/m ² (9 m ² par contenant) correspond à 19 secondes de pulvérisation/m ² . Minimum 1 application avec une efficacité résiduelle jusqu'à 7 semaines. Maximum 5 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boitier aérosol en métal de 500 mL, enduit à l'intérieur avec une laque epoxyphénolique.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Nettoyer soigneusement les volières, pigeonniers, poulaillers avant application.
- Traiter les perchoirs, les nids, sous les plateaux et dans tous les coins, fissures et crevasses où les poux peuvent se cacher .
- Effet résiduelle jusqu'à 7 semaines.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Enlever la volaille avant le traitement.
- Retirer toutes denrées alimentaires et boissons destinées à l'alimentation avant le traitement.
- Couvrir soigneusement les surfaces et équipements pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires et boissons destinées à l'alimentation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir point 5. 3.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir point 5. 4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir point 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Nettoyer soigneusement la pièce avant le traitement.
- Pendant la pulvérisation, tenir l'aérosol à 30 cm des surfaces traitées.
- Réappliquer en cas de nouvelle infestation ou en cas de nettoyage sans dépasser le nombre maximum d'applications autorisées.
- Agiter le produit avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Mettre hors de portée des enfants.
- Se laver les mains après chaque application .
- Utiliser à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits traités.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes ou les animaux.
- Pulvériser dans des lieux bien ventilés.
- Ne pas utiliser en pulvérisation spatiale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air frais et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes ou au cas où des grandes quantités ont été inhalées, contacter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon ; en cas d'apparition de symptômes, contacter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion ou de contact avec la bouche : rincer la bouche avec de l'eau et contacter un médecin en cas d'apparition de symptômes ou en cas de contact avec des grandes quantités.
- En cas de troubles de la conscience, ne pas faire boire ni vomir ; appeler immédiatement le médecin.
- Garder l'étiquette ou la notice d'utilisation à disposition pour le médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- L'élimination du contenant dans l'environnement est interdite.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage: 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le titulaire d'autorisation doit informer l'autorité compétente.
- L'étiquette du produit sera différente pour les utilisateurs professionnels et les utilisateurs non professionnels de façon à éviter les éventuelles confusions.